L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 25 JUILLET 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

G. F. WEISSE & Cie.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $8, par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $ 30 le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents nets la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 25 JUILLET.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Un carré..	$12 net.	$22 net.	$30 net.	$50 net.	$75 net
Deux "	20 "	30 "	50 "	70 "	125 "
Trois "	30 "	50 "	70 "	110 "	175 "
Quatre "	38 "	67 "	80 "	140 "	225 "
Cinq "	46 "	80 "	100 "	170 "	275 "
Six "	54 "	93 "	120 "	200 "	325 "
Sept "	60 "	105 "	135 "	230 "	375 "
Huit "	65 "	115 "	150 "	260 "	425 "
Neuf "	70 "	125 "	165 "	290 "	475 "
Dix "	75 "	130 "	180 "	320 "	525 "
Onze "	80 "	140 "	195 "	350 "	575 "
Douze "	85 "	150 "	210 "	380 "	625 "
Treize "	90 "	165 "	225 "	410 "	675 "
Quatorze "	95 "	175 "	230 "	430 "	700 "
Quinze "	100 "	185 "	245 "	450 "	725 "
Trente "	175 "	330 "	430 "	750 "	1200 "

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $ 30 le carré par mois.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré, pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte dont il sera convenu avec elles; pourvu que, dans aucun cas, cet escompte ne dépasse 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents nets la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, tous les droits, titres, &c., du défendeur, au [illegible] pour deux années de l'établissement supérieur du [illegible] No 35 de la rue Carondelet, entre les rues Common et Gravier.—Aussi, les meubles et effets du même [illegible].

Par J. M. Askew, constable—à midi au No 112 rue St [illegible] le fonds d'une distillerie.

Par Julian Neville—à 10 heures, à la Presse Fire Proof, Front Levée et Robin, une grande quantité de coton. Par [illegible] de quartier-maître.

Par Forstall & Spear — sur les lieux, 38, rue Bienville, [illegible] fonds de l'établissement de médicaments patentés [illegible] M. Wright.

Par Pailrey & Collis la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain dans le Quatrième District, dans [illegible] compris entre les rues Laurel, Annonciation, Que [illegible] et Washington.

Par Vincent & Co—sur les lieux, à 10 heures, au magasin [illegible] Adler, Eagy & Co. 56, rue du Camp, grande vente de [illegible].

Par Von Zinken & Sully—à la Bourse des Négociants [illegible] des Encanteurs, sept terrains se touchant, situés dans [illegible] Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues [illegible] Français, Caton, Chemin de Gentilly et Champs [illegible].

Par A. Folber & Co—à leur salle d'encan, 89, rue du [illegible] marchandises sèches, habillements, &c.

Par Vincent & Co—à leur salle d'encan, 16, rue de [illegible] marchandises sèches, habillements, &c.

Par Hoffman & Marks—à leur salle d'encan, No 38, rue [illegible] Chartres, coton à draps blanc et écru, flanelle rouge, [illegible] et jaune, denims et cotonnades, manteaux, châles, [illegible] dentelles, valenciennes, &c.

Par Montgomery & Bro—au No 44, rue des Marais, [illegible] en acajou et en noyer. — Aussi, au Delta Warehouse, rue Fulton, près Lafayette, 1,500 sacs maïs blanc [illegible] et immédiatement après, au Mississippi Warehouse, rue Fulton, près Julia, 700 sacs son.

ATTENTION!

Le Shérif d'Orléans procédera aujourd'hui à 10 heures A. M., sur les lieux, à l'adjudication du terme [illegible] du bail de l'étage supérieur de la maison située No 35 rue Carondelet, Premier District, ainsi que des [illegible] et effets qui s'y trouvent. Voir aux annonces.

POUR MANDEVILLE, MADISONVILLE ET COVINGTON. — Le bateau à vapeur *Thos. P. May* part ce matin à 10 heures, de la tete du vieux Bassin.

CANNES A SUCRE. — Nous avons reçu hier un spécimen de cannes à sucre qui nous rappelle le bon temps d'autrefois. Ces cannes sont très [illegible] et très grosses pour la saison, et ne peuvent manquer de donner une bonne récolte. Elles viennent de l'habitation Drouet frères, gérée par M. Eugène Fortier, à Barataria. Les personnes qui nous ont apporté ces cannes assurent qu'elles ont été prises au hasard sur une superficie de 250 arpents, qui présente dans toutes ses parties des échantillons d'une aussi belle venue. Il se trouve sur la même plantation 135 arpents de maïs de la plus riche apparence. Nous félicitons MM. Drouet d'avoir su attacher à la gestion de leurs terres un agronome aussi habile que M. Eugène Fortier.

VINS FINS.—MM. Dumonteil & Villeré, No 27, Front Levée, viennent de recevoir un envoi de vins fins qui méritent de fixer l'attention des consommateurs. Ces vins, dont on trouvera l'énumération dans une annonce insérée plus loin, sont particulièrement recommandés au public.

LATTES! LATTES!—Les constructeurs sont prévenus qu'on offre à vendre 150,000 lattes à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Pleasant, 4me District.

Nous lisons dans le *Manchester Traders' Advertiser* du 17 janvier 1866:

EXTRAIT DE BUCHU.—L'Extrait de Buchu n'est pas un médicament patenté, c'est simplement l'extrait du principe vital d'une plante qui croit spontanément au Cap de Bonne-Espérance, Afrique, et dont les vertus [illegible] n'ont pas rencontré de différence sensible [illegible] dans tous les cas où il est recommandé. Helmbold, le grand chimiste de New York, ne se [illegible] pour sa préparation qu'une méthode supérieure [illegible] l'extraction de la valeur médicale de la plante sans [illegible] le principe vital. Tous ceux qui ont visité [illegible] laboratoire disent que c'est l'un des établissements de ce genre le plus étendu et le plus complet du monde, et ils le considèrent avec raison comme [illegible] chose d'ajouté à la science médicale. Helmbold [illegible] pas mystère de son procédé; il invite au contraire cordialement le public à venir juger par lui-même du mérite de son établissement. Si vous avez besoin [illegible] EXTRAIT pur et fort, servez-vous de l'extrait de Buchu et de salsepareille de Helmbold.

NOUVELLES DES PAROISSES.

(Louisianais de St-Jacques.)

MEURTRE.—Le coroner A. Gourdain a fait, samedi dernier, la levée d'un cadavre dans l'un des fossés de l'habitation M. Cantrelle. C'était le cadavre d'un jeune mulâtre de 18 à 19 ans, employé sur la dite habitation. La victime, moitié couverte d'herbes, la face contre terre, avait été frappée avec une violence et une fureur qui ne s'explique que par la rage ou l'infernale [illegible]. Une baïonnette paraît avoir été l'instrument de mort et de vengeance, s'il faut en juger par une large et profonde blessure au cou. Le crâne était meurtri, entaillé, sanglant, témoignage d'une vie difficile à fuir. On prétend [illegible] que la strangulation acheva l'œuvre commencée par le fer.

Quel est l'assassin?

Un nègre de la même habitation a été arrêté sous inculpation de meurtre. Sa haine profonde pour la victime, quelques batailles précédentes, un sentiment effréné de jalousie, une conduite qui ne fut pas toujours régulière, tout cela dut déterminer l'arrestation de Willis.

Si les soupçons de meurtrier contre la victime sont prouvés devant la cour, en admettant que le prisonnier soit le meurtrier, nous nous demandons quel sera le verdict du jury, et si les circonstances atténuantes d'une effrayante passion de noir ne seront pas pesées dans la balance de toutes les passions humaines.

(Courrier des Opélousas.)

Vendredi de la semaine dernière, un nommé Baptiste Provost, homme de couleur libre, a été tué d'un coup de fusil par M. Richard Cary, un des députés de notre vigilant shérif.

Voici dans quelles circonstances ce malheureux a rencontré la mort: M. Cary et M. François Joubert avaient été placés en sentinelle, à Mallet, dans une expédition organisée pour opérer l'arrestation d'un certain individu. Ayant aperçu un cavalier qui approchait, ces messieurs remarquèrent qu'il était armé d'un fusil; puis, reconnaissant Baptiste Provost, contre qui ils étaient porteurs d'un mandat d'arrêt, ils se séparèrent d'une trentaine de pas, en l'attendant. Baptiste approchait toujours, et ayant reconnu M. Joubert (et ne voyant probablement pas M. Cary), lui cria: « Enfin! je te rencontre, mon enfant de..... &c..., » et se préparait à faire feu sur lui, quand M. Cary, qui épiait ses mouvements, le somma deux fois, mais en vain, de se rendre, et alors il lui déchargea son fusil en pleine poitrine. Quelques heures après il avait cessé de vivre.

Baptiste Provost était, à ce qu'il paraît, un de ces malfaiteurs qui, tandis que nos braves jeunes gens versaient leur sang pour la cause du Sud, volaient, pillaient et incendiaient leurs demeures, jetant ainsi la terreur dans toute la paroisse.

Nouvelle combinaison pour le Mexique.

Il n'était bruit depuis quelque temps à Washington que de plans nouveaux relatifs à l'avenir du Mexique. On en parlait tout bas et même quelque fois tout haut; on y croyait ou on n'y croyait pas. On en indiquait la source ou on la taisait; on faisait entrer dans ces bruits M. Seward ou on le tenait à l'écart. Tantôt il s'agissait d'Ortega, tantôt de Santa Anna; tantôt de république, tantôt d'empire; Napoléon et Maximilien, quoique peu à la mode en Amérique, jouaient aussi leur rôle dans ces romans fédéraux de tous les jours, romans peu attrayants et qui pour la plupart mouraient avant de naître, c'est-à-dire avant d'avoir alléché la crédulité de qui que ce soit.

On prétend néanmoins aujourd'hui en savoir davantage et la balle paraît avoir fait explosion. On l'avait tant chargée qu'il fallait bien qu'elle éclatât, et, comme de coutume, c'est le *Herald* de New-York qui a voulu avoir l'honneur de cet éclat.

Un de ses nombreux rapporteurs lui a adressé de Washington l'histoire suivante: M. Romero fait dire, au moyen de ses amis, que Santa Anna tâche d'obtenir le contrôle des forces libérales dans le but, suivant une convention déjà passée, de les livrer toutes à Maximilien dont l'entreprise alors deviendrait facile. M. Seward n'ignore pas ce plan et il serait d'accord avec Napoléon pour le mettre à exécution avant le retrait des troupes françaises. Si toute l'armée libérale se rendait à la fois, on suppose que Maximilien n'aurait pas besoin, pour se soutenir, de forces étrangères.

Voilà l'histoire lancée par le *Herald* et à laquelle le public ajoutera probablement peu de foi. Mais parce que celle-ci ne serait pas fondée, il ne faudrait pas en conclure qu'il n'y en ait pas d'autres et de plus croyables. Par exemple, le télégraphe d'hier matin parlait d'un traité passé entre Maximilien et le ministre français Dano, traité suivant lequel 20,000 Français resteraient pendant cinq ans au service du Mexique.

Ce traité-là pourrait bien être plus qu'un roman, attendu qu'il est fort exécutable. Maximilien s'est fait Mexicain, et si le drapeau français disparait du Mexique, Maximilien devient un homme tout-à-fait national. A ce titre, les Etats-Unis n'ont rien à objecter. Les 20,000 Français, restés au Mexique, n'y combattraient pas pour la France, mais pour soutenir un gouvernement purement mexicain, et la chose, au point de vue de la neutralité, est parfaitement légale. Il est vrai que les Etats-Unis pourraient vouloir prêter aussi 20,000 Américains à Juarez, à Ortega ou à tout autre, mais aucun de ces hommes ne représente le peuple mexicain. Les pouvoirs de Juarez, expirés depuis longtemps, ne sont plus reconnus de personne au Mexique, pas même sur les frontières du Nord où il se trouve aujourd'hui; le pays non plus n'a pas élu Ortega, et les dissidents armés ne représentent réellement qu'eux-mêmes. En conséquence, les 20,000 Américains qui seraient envoyés au Mexique n'ajouteraient qu'une force de flibusterie à celle des guérillas qui ne se disent même pas prétendants. Ni Alvarez, ni Corona, ni Porfirio Diaz, Canales, Escobedo ou Caravajal, ne reconnaissent d'autorité républicaine légale au Mexique. Ils combattent pour avoir des villes et s'entretenir à leurs dépens. C'est là tout le spectacle légal qu'ils donnent. Ils détruisent partout et n'édifient rien.

Evidemment, les Etats-Unis ne seraient pas admis à leur prêter main-forte puisqu'ils ne constituent aucune autorité légitime. Quand les 20,000 Français soutiendraient au Mexique un gouvernement reconnu du peuple, un gouvernement national, laborieux, progressif, civilisateur et légitime, les 20,000 soldats américains n'y soutiendraient que le pillage et l'anarchie. Leur présence au Mexique serait une violation de la neutralité que le gouvernement américain s'est engagé à observer vis-à-vis du nouvel empire, et à laquelle il ne pourrait manquer sans commettre un très gros outrage à la loi des nations.

Les raisons tendant à faire croire à ce plan ne manquent pas. D'abord, il nous a toujours semblé que l'empereur Maximilien n'était tort peu ému de la détermination prise par le gouvernement français de lui retirer l'appui de ses troupes; et en second lieu, Maximilien n'a fait aucun acte ni pris aucune mesure annonçant de sa part la moindre intention d'abandon ou de retraite.

Les événements survenus depuis n'ont pas été de nature cependant à le fortifier dans ses premiers projets. Toute la frontière du nord est perdue, le port de Tampico saisi ou sur le point de l'être; un revenu de douane anéanti quand son revenu d'ailleurs est déjà si faible; un découragement partiel, au moins, parmi ses plus fermes soutiens; l'opposition du gouvernement américain à des envois de troupes européennes et le soulèvement auquel a donné lieu, aux extrémités de l'Empire, la nouvelle de son isolement prochain, — certes, tout cela devait porter Maximilien à se méfier le premier de sa propre fortune. Il faut donc ou que cet homme soit doué d'une force d'âme peu commune, ou qu'il ait reçu des assurances de secours et de soutien que le monde a ignorées.

Même aujourd'hui, toutes les nouvelles reçues de Vera-Cruz indiquent la persistance et l'industrie de Maximilien; aucune n'indique l'irrésolution ou la faiblesse, et encore moins l'intention de quitter le pays.

La grande idée qui l'a préoccupé jusqu'ici et qui le préoccupe toujours, est d'attirer au Mexique l'immigration européenne, et le décret qu'il a lancé dernièrement doit produire un immense effet. Tout étranger mettant le pied sur le sol mexicain, aura droit à la citoyenneté mexicaine, s'il a une profession, une industrie ou simplement une manière honnête de gagner sa vie. D'après cela, la naturalisation ne sera refusée à personne. Qu'on dise encore qu'un empire ne peut être hospitalier et libéral. Les Etats Unis n'ont jamais été libéraux à ce point. Ainsi, au Mexique désormais, admission de tous les étrangers aux droits civils et politiques et délivrance de certificat sans frais, l'immunité étant complète et sans réserve.

Ce décret seul ouvre au Mexique une ère nouvelle. Il fera tomber à néant la haine des Mexicains pour l'étranger et attirera dans l'empire une foule d'Européens qui l'enrichiront de leurs labeurs. Ce décret peut sauver Maximilien.

En attendant, sa position n'a rien de désespéré. Le même arrivage qui annonce le fameux décret sur la naturalisation, donne aussi des nouvelles générales de tous les points du Mexique, et nous voyons que si les libéraux se montrent partout plus actifs, ils n'ont encore, à l'exception de Matamoros, saisi aucun point vraiment important. Toutes les grandes villes et les chemins de fer sont encore dans les mains des impérialistes.

Comme par le passé, les libéraux paraissent opérer par petites bandes de guérillas, et tant qu'ils feront ainsi, ils ne pourront qu'inquiéter les Etats frontières, particulièrement ceux du Pacifique et du Nord. Ils seront obligés de concentrer leurs forces pour enlever les places principales, et s'ils le font, au lieu de prendre ces places, ce sont eux qui seront pris.

Il est même aisé de voir par ces nouvelles que le rappel des troupes françaises, bien qu'il ait découragé et inquiété beaucoup de gens, n'a pas cependant amené les désertions impériales sur lesquelles avaient compté les ennemis de l'ordre nouveau. Les impérialistes, au contraire, sont aussi décidés que jamais à le soutenir, et leurs rangs se composent de tous les hommes les plus influents, les plus considérables et les plus riches du pays.

A en juger d'après le ton de ces nouvelles, on peut même aller jusqu'à dire que Maximilien pourrait se soutenir sans l'appui d'aucuns secours étrangers. Que sera-ce donc si 20,000 soldats français restent cinq ans encore à son service sous le drapeau mexicain!

UNE INVENTION A FAIRE SAUTER LE DIABLE.

Il existe à Paris un Américain qui est bien connu déjà par de belles inventions, et qui sourit narquoisement quand on lui parle de la guerre. Vienne votre beau pays à avoir la guerre, J'aime la France même avant New-York, et je le lui prouverai. Ils entassent des bataillons en Prusse, en Allemagne, en Italie; pauvres soldats! Mais je puis maintenant, quand bon me semble, me débarrasser.... d'un bataillon.

Allons donc, un bataillon. Je ferai sauter toute une armée comme jadis vous lanciez en l'air deux ou trois fantassins. Une armée, c'est une fourmi! Toute armée concentrée et rangée en bataille, je demande un quart d'heure pour la coucher par terre, sans le moindre effort de [illegible].

L'Américain n'est pas de la Gascogne, et il ne laisse pas que d'intriguer quelques vieux grognards:

— Sur quel principe basez-vous votre invention?

Il garde le silence le plus enraciné chaque fois qu'on lui pose cette question rudimentaire.

— Mais enfin, prouvez ce que vous avancez.

— L'inventeur continue son rire sardonique. Venez, puisque vous me prenez pour un fou. Et il entraîne son visiteur au fond d'un petit jardin qui entoure sa maison.

Une sorte de guérite est disposée sur une assise de pierre de taille. Voici mon coup d'essai. Je vais vous le répéter. Examinez-vous-même, dit-il, si on aperçoit le moindre truc. On ne voit, en effet, rien que de la pierre sur six carreaux.

Eh bien! la guérite va monter dans l'air comme par enchantement. Et, en effet, un signal donné, une fumée épaisse entoure la guérite, qui est jetée à quelques mètres du sol.

D'une détonation très faible accompagnant ce tour de passe-passe.

Plusieurs personnes ont assisté à ce curieux spectacle. L'auteur affirme que le jour venu il indiquera son secret; et il se charge, dès maintenant, de toutes les armées de l'univers. Adieu plus de guerre, et Dieu soit loué. Cet Américain aura rendu un rude service à l'humanité.

Nouvelles de Paris.

Nous empruntons ce qui suit à la correspondance particulière du *Messager de New-York*, datée du 3 juillet:

Je vous ai dit que la cause des Prussiens était peu sympathique en France, et cela est vrai. Cependant, depuis qu'on voit leurs succès bien affirmés, notre Bourse monte. Les fonds italiens qui se sont longtemps péniblement traînés sur le marché à 39 fr. sont aujourd'hui à 42. Est-ce enthousiasme pour les vainqueurs? Mon Dieu! non: mais on sent que les succès des Prussiens profitent, indirectement, aux Italiens, on espère qu'ils leurs profiteront encore plus par la suite, et voilà pourquoi on hausse à la Bourse.

Le bruit a couru aujourd'hui que les Autrichiens du quadrilatère avaient franchi le Mincio: à l'heure où je vous écris, aucune dépêche ne confirmant ce bruit n'est encore venue jusqu'à nous: cette nouvelle, si elle était exacte, serait de la plus haute gravité, car l'opinion pousserait immédiatement la France à jeter son épée dans la balance.

Notre session du Corps législatif est close depuis samedi: dans un petit discours de clôture, M. le président Walewski a déclaré qu'elle marquerait dans les *Annales Parlementaires*. Le mot a fait sensation, à un moment où le parlementarisme n'est guère à l'ordre du jour.

Que dis-je? On nous annonce au futur, un sénatus-consulte, modifiant le sénatus-consulte du 24 novembre 1860, qui a rétabli la publicité des débats et la discussion de l'Adresse. Quelle réforme apportera dans le régime de la législature le nouveau sénatus consulte? Les on dit qui courent depuis quelques jours déjà, et qui ont pris assez de consistance pour que plusieurs de nos journaux, la *France*, la *Patrie*, l'*Avenir National*, s'en occupent assez sérieusement, prétendent qu'il s'agit de supprimer, à l'avenir, la discussion de l'Adresse. Elle est, il faut l'avouer, souvent très désagréable pour la politique impériale: mais enfin, elle est dans les mœurs, et ce bâillon nouveau qu'on poserait sur la bouche de nos députés, à propos de toutes les grandes questions qui intéressent l'Etat, serait un acte de fort mauvaise politique: l'opinion le considérerait comme un coup d'Etat. On dit bien que, comme compensation, le droit d'interpellation serait rendu aux députés, mais pour qu'il pût l'exercer, il faudrait que le député interpellant soumît d'abord aux bureaux l'objet de son interpellation, et que ceux-ci l'autorisassent. Or, vous connaissez la composition de notre Corps législatif: vous savez combien peu la majorité, tout en s'écornant un peu, est disposée à laisser les membres de l'opposition inquiéter le gouvernement par des questions indiscrètes. Vous comprenez donc immédiatement qu'à un droit acquis il s'agirait de substituer un droit aux trois-quarts illusoire.

Il est vrai que si, dans l'avenir, un Corps législatif composé en majorité d'opposants, était envoyé par le suffrage universel, ce droit d'interpellation deviendrait dangereux; mais alors, si on avait le bras encore assez vigoureux, ne pourrait-on pas,—le Sénat aidant, et il aidera toujours,—défaire par un nouveau sénatus-consulte ce qu'on aurait fait par un autre?

Quoi qu'il en soit, les projets impériaux n'ont pas encore été soumis au Corps qui siège au palais du Luxembourg. Or, c'est là une des formalités à accomplir préalablement. Notre souverain hésiterait-il dans ce coup de tête de réforme, et il faut le dire, de réforme rétrograde?

J'ai entendu, du reste, certaines personnes soutenir que non seulement on n'enlèverait pas le droit de discuter l'adresse, mais que l'on rendrait à nos législateurs le droit, bien anodin, de présenter des amendements. Eh bien! *Timeo Danaos*. Je crains pour nos poches. Si les réformes projetées sont purement libérales, je redoute beaucoup qu'on ne les accorde que pour nous demander de l'argent, beaucoup d'argent. Vous aurez bientôt occasion de voir si mes appréhensions étaient fondées.

Au moment même où l'on commençait à parler du prochain sénatus consulte, on disait aussi que le ministère tout entier avait donné sa démission. Il est certain qu'on s'attend à une grande modification ministérielle. Il est incontestable que tout cela se rattache au mystérieux sénatus consulte, qui va éclater un des jours prochains sur notre tête.

On m'a parlé d'une toute récente brochure de M. le marquis de La Rochejaquelein, que j'ai failli mourir une fois, il y a quelque temps déjà, et qui a fait un peu de [illegible], et qui ne s'en porte pas plus mal pour cela. Je n'ai pas lu, il n'a peut-être pas le temps de la lire. Mais une personne qui l'a parcourue me dit que le marquis-sénateur s'écrie, en substance, qu'à la façon dont agissent les rois, l'avenir est à la révolution. M. de La Rochejaquelein se croirait-il donc, de nouveau, au moment de solliciter l'ambassade de Constantinople? Après tout, M. de La Rochejaquelein pourrait fort bien avoir raison, dans ce qu'il dit.

On ne touchera pas au Luxembourg avant d'avoir présenté au corps législatif une loi sur sa *déspécialisation*. Il n'est barbare, a dit avec tant de raison un orateur de l'opposition, en effet, il rend bien l'idée, il est comme elle. Voilà une victoire obtenue, il faut le dire, par la pression de l'opinion. Il faut quelquefois compter avec celle-ci.

PRUSSE

Berlin, 29 juin.

Hier les nouvelles provenant du théâtre de la guerre étaient mauvaises. Les combats livrés sur la frontière de la Bohême et de la Moravie étaient restés sans résultats. Sur la frontière du Hanovre, au contraire, l'armée prussienne avait du subir un échec bien décidé.

La bataille s'est livrée près de la petite ville de Langensalza, située dans la Vallée de la rivière Unstrut, presque sur la frontière prussienne. Il faut avouer que les Prussiens, sur ce point, avaient mésestimé un peu trop les forces hanovriennes.

L'armistice concédé aux Hanovriens pour leur capitulation étant expiré, sans avoir abouti à aucun résultat, le général Flies a voulu trop hardiment faire prisonnier tout le corps hanovrien qui se trouvait en face de lui, sans calculer suffisamment la proportion entre ses propres forces et celles de l'ennemi. Toutefois, c'était une opinion répandue partout, dans l'armée prussienne ainsi que dans les localités qu'on venait de traverser, que l'armée hanovrienne était dépourvue presque complètement de munitions.

Cette illusion a coûté cher aux Prussiens.

Le général Flies, ayant attaqué l'ennemi s'est bientôt trouvé en face du gros même de l'armée hanovrienne. Refoulé sur plusieurs points, il a été forcé à battre en retraite laissant aux mains de l'ennemi ses morts, ses blessés et un certain nombre de prisonniers et de munitions de guerre.

Je puis vous assurer que la perte des Prussiens, en tout cas, n'a pas été inférieure à 1,400 hommes, peut-être même beaucoup plus.

La tristesse était grande à Berlin. Le 20e régiment de la landwehr, qui avait souffert surtout de graves pertes, dans cette affaire, était composé de Berlinois. Par cette raison, on n'a pas osé publier le résultat de ce combat; la dépêche officielle que vous connaissez est très-réservée.

Malgré cette victoire les Hanovriens se sont rendus le lendemain. Leur honneur militaire était sauvé dans le combat du 28.

Ces mauvaises nouvelles ont exercé une vive influence sur les cercles les plus hauts de notre ville. On assurait que M. de Bismark avait offert sa démission le même jour (le 28 ou le 27), à cause d'une démarche faite auprès du roi par la reine de Prusse en faveur du roi de Hanovre. Le ministre de la guerre aurait aussi donné sa démission.

Ce revirement, cependant, n'a pas été de longue durée. Aujourd'hui, la situation de M. de Bismark est plus ferme que jamais. Le roi repousse décidément les demandes de la reine et s'est rallié plus que jamais à la politique de son premier ministre. Les bonnes nouvelles du théâtre de la guerre qui sont arrivées aujourd'hui ont assuré encore plus la position de M. de Bismark.

Depuis hier, en effet, tout a changé d'aspect. Berlin n'est plus reconnaissable. Partout règne un véritable enthousiasme.

Déjà, à sept heures du matin, des salves de canon ont annoncé des avantages militaires remportés en Bohême. A huit heures, les rues étaient pavoisées et encombrées de personnes qui ont poussé des cris d'allégresse sans savoir justement pourquoi. On disait seulement qu'il y avait des nouvelles très importantes et très satisfaisantes.

A dix heures, les dépêches télégraphiques annonçant la reddition de toute l'armée hanovrienne et des victoires en Bohême ont été affichées dans toutes les rues.

Une foule immense s'est rassemblée devant le palais du roi. Le roi et la reine ont paru au balcon; ils ont été salués par des acclamations enthousiastes.

Alors le roi a fait un signe de silence, et il a lu lui-même les dernières dépêches télégraphiques devant le peuple.

Une heure plus tard, la foule s'est rassemblée devant l'hôtel de M. de Bismark en poussant des hourras qui ne semblaient pas vouloir finir. Alors le ministre a paru à la fenêtre avec sa fille, pour exprimer ses remerciements au peuple.

Une voix parmi la foule a crié: « Que la Prusse réussisse à repousser l'Autriche hors de l'Allemagne et à lui assigner la place qui lui convient! »

M. de Bismark a répondu: « J'espère que les derniers événements contribueront d'une manière bien décidée à la solution définitive de la question allemande. »

Les paroles de M. de Bismark sont considérées par tous comme indiquant l'intention du gouvernement prussien d'incorporer à la Prusse le royaume de Hanovre.

A deux heures de l'après-midi, les scènes du matin se sont répétées. Le ministre a été acclamé encore une fois en se rendant au palais du roi.

Aujourd'hui, on a exposé dans toutes les brasseries, les cafés et les restaurants, des Adresses de loyauté, lesquelles se sont couvertes de nombreuses signatures.

On assure qu'en quelques heures, plus de 30,000 personnes ont signé.

Le *Siècle* publie la correspondance suivante de Braunau (Bohême), 25 juin:

J'ai assisté aujourd'hui à un spectacle qui ne s'effacera jamais de ma mémoire: l'entrée d'une grande armée en territoire ennemi.

Nous sommes en Bohême.

Ici, au milieu de paysages incomparables, quelque chose de poignant me saisit: ces riches villages sont presque entièrement abandonnés. Les habitants ont fui ou se cachent au fond de leurs caves. Ces maisons en bois ou en pierre, avec leurs grands toits de chaume, offrent le plus riant aspect; mais elles sont vides. De grands verrous s'étalent sur les portes.

Les riches sont partis, s'imaginant que les Prussiens allaient les dépouiller comme s'ils étaient des Croates. Les pauvres seuls sont restés. Et des femmes au regard effaré, à la main tremblante, se tiennent au seuil des chaumières avec des cruches d'eau. Elles offrent à boire au soldat altéré; elles espèrent de la sorte obtenir un pitié. Ce spectacle de vieilles grand'mères tendant la cruche d'eau à de pauvres soldats exténués par la marche, m'a remué jusqu'au fond des entrailles. Je demande à la Prusse le plus aseptique d'assister à cela d'un œil sec.

L'armée prussienne s'est comportée de la manière la plus digne; ce je le dis ici non-seulement pour qu'on le sache à Paris, mais aussi à Vienne. Pas un épi n'a été arraché ni froissé le long des routes; pas un verre de bière n'a été bu sans être payé en monnaie d'argent.

Ces braves gens du nord de la Bohême n'en pouvaient croire leurs yeux. Et à mesure que nous avancions ils se pressaient plus nombreux autour de nous.

A deux heures et demie nous entrions dans la petite ville de Braunau. A l'entrée du pont, une foule de femmes, de jeunes filles et d'enfants nous attendaient, se serrant les uns contre les autres, et nous souriaient comme pour désarmer ces terribles Prussiens qui les rassuraient du regard et du geste.

— On écrit de Paris le 4 juillet:

L'ambassade prussienne à Paris, qui a illuminé récemment à l'occasion des dernières défaites des Autrichiens, illuminera sans doute encore aujourd'hui.

J'avais oublié de vous dire qu'on a vu une bande de jeunes gens parcourir certains quartiers du faubourg Saint-Germain en criant: *Vive la Prusse!*

La Bourse a accueilli ce nouveau succès du roi Guillaume, par une hausse formidable. Notre rente est montée à 65 fr. et plus; la rente italienne a subitement passé de 39 à 45 75. Les autres valeurs ont suivi le même mouvement ascensionnel.

Plus que jamais il est question du sénatus-consulte qui supprimerait la discussion de l'Adresse. Ce projet est l'objet d'une réprobation des plus marquées; elle est tellement forte, qu'il serait possible que, selon son habitude, lorsqu'elle redoute des résistances trop vives, la politique impériale reculât.

Voici, du reste, ce que dit à ce sujet le journal la *France*, à qui ses relations permettent d'être parfaitement informé:

« Un journal du soir a publié le premier article du projet de sénatus-consulte.

» Ce journal est allé trop vite; aucun projet n'est encore formulé, et c'est aujourd'hui seulement que l'empereur a dû réunir quelques-uns de ses conseillers pour examiner, dit-on, les modifications qu'il s'agit question d'apporter à notre pacte fondamental.

» Si nous sommes bien informés, ces modifications seraient les suivantes:

» 1o. La discussion de l'Adresse serait supprimée;

» 2o. Le droit d'interpellation serait accordé au sénat et au corps législatif;

» 3o. L'exercice de ce droit serait entouré de formalités réglementaires, et les interpellations ne pourraient avoir lieu au sénat que si elles étaient autorisées par trois bureaux sur cinq, et au corps législatif par cinq bureaux sur neuf;

» 4o. Le droit d'amendement serait élargi;

» 5o. Les pétitions touchant aux réformes constitutionnelles ne pourraient être discutées au sénat qu'avec l'autorisation de la majorité des bureaux;

» 6o. Enfin, les circulaires électorales ne devraient pas contenir d'attaques à la Constitution, sous prétexte d'en appeler la modification.

» Il y a eu ce matin, chez l'empereur, une réunion de quelques-uns des ministres pour examiner le projet de sénatus-consulte.

» M. le président Troplong et M. le président Walewski assistaient à cette réunion.

» Le conseil privé sera convoqué ultérieurement. »

La Session du Corps Législatif.

Voici, d'après le *Moniteur*, la fin de la séance du 30 juin:

M. Busson-Billault, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la présente séance.

M. le président.—Il n'y a pas d'observations sur le procès-verbal?

Le procès-verbal est adopté.

"Mes chers collègues, (Mouvement général d'attention et profond silence.)

" En prenant possession de ce fauteuil au commencement de la session, je vous demandais un concours bienveillant et sympathique. Ce concours, vous me l'avez accordé sans réserve et au delà de mes espérances. Je vous en remercie cordialement, car c'est par lui et uniquement grâce à lui qu'il m'a été possible d'accomplir l'importante et délicate mission qui m'avait été confiée. (Très bien! très bien!)

" Votre session a été laborieuse et elle n'aura pas été stérile. Indépendamment des grandes discussions politiques qui l'ont signalée, vos délibérations approfondies sur l'agriculture, sur notre régime économique, sur la marine marchande, sur le système financier, sur la propriété des œuvres de l'esprit et de l'art, ont prouvé au pays avec quels soins consciencieux les intérêts sont étudiés et débattus dans cette enceinte. (Oui! oui!)

" Qu'il me soit permis de rappeler l'élévation, l'éloquence, le savoir avec lesquels ces graves questions ont été traitées, et de vous féliciter d'un ensemble de travaux qui assignent à cette session une place considérable dans nos annales parlementaires. (Mouvement.)

" Nous allons nous séparer, mes chers collègues, pour aller reporter dans les départements l'expression convaincue de notre confiance dans la sagesse qui préside aux destinées de la France. (Vive adhésion.)

" En prenant congé de vous, permettez-moi d'exprimer la certitude que nous nous quittons et que nous nous retrouverons l'année prochaine dans une parfaite conformité de sentiments et d'intentions (oui! oui!), toujours prêts à donner à l'empereur et au pays de nouveaux gages de notre dévouement et de notre patriotisme. (Marques générales et prolongées d'approbation.—Applaudissements mêlés de cris de: " Vive l'empereur!")

M. Glais Bizoin.—Avec la paix et la liberté!

M. le président.—Aux termes des articles 11 et 46 de la Constitution, et conformément aux décrets impériaux des 3 janvier, 18 avril et 16 juin, je déclare close la session législative de 1866.

(La chambre se sépare aux cris répétés de " Vive l'empereur! ")

M. Eugène Pelletan.—Vive la liberté!

M. Belmontet.—La bonne!

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

LE DISCOURS DU COMTE WALEWSKI.

(France du 3 juillet.)

En prononçant la clôture de la session législative, M. le comte de Walewski a adressé à ses collègues une courte allocution qui a été accueillie par des applaudissements unanimes.

Cette allocution, noble et impartiale comme l'a été sa présidence, contient une juste appréciation des travaux de la chambre. L'honorable président a eu raison de rappeler les débats relatifs à l'état de l'agriculture, au régime économique, à la marine marchande, à notre système financier, à la propriété des œuvres de l'esprit et de l'art, et de reconnaître "l'élévation, l'éloquence et le savoir avec lesquels ces graves questions ont été traitées." Il n'a pas séparé, sans-contredit, l'opposition de la majorité; car, dans le cercle de la chambre, toutes les fois qu'il s'est agi d'affaires, on a apporté le même zèle et le même dévouement aux intérêts du pays.

Nous aurons occasion de revenir sur cette session pour l'envisager, soit au point de vue des progrès qu'elle a réalisés dans l'ordre législatif, soit au point de vue de la politique et de l'attitude qu'a montrée la chambre, lorsque la gravité des événements extérieurs est venue détourner l'attention publique de ses délibérations toujours si sérieuses et si calmes. Pour le moment, nous ne voulons relever dans le discours du comte Walewski qu'un mot que tout le monde a remarqué et qui nous paraît avoir, dans les circonstances actuelles, une portée caractéristique.

Le président du corps législatif, en se séparant de ses collègues, leur a donné rendez-vous à l'année prochaine. Personne ne supposera que ce mot ait été jeté au hasard dans un discours de cette importance, et la pensée dont il est l'expression, c'est que, dans les régions les plus élevées du monde politique, on considère comme improbable la convocation extraordinaire des chambres, dans l'intervalle des deux sessions.

On avait dit que M. le ministre d'Etat prendrait la parole, dans cette séance finale, pour définir de nouveau la politique française au milieu du grand conflit qui déchire toute l'Europe centrale. Pour notre part, une nouvelle déclaration de M. Rouher ne nous paraissait point nécessaire. L'éloquent ministre d'Etat n'aurait pu que renouveler les assurances formelles et décisives par lesquelles il avait écarté tout débat sur les affaires d'Allemagne et d'Italie. La situation, en ce qui nous concerne, ne s'est pas modifiée depuis cette époque, et la discussion du budget s'est terminée sous l'impression des mêmes paroles qui l'avaient inaugurée.

Cette situation se résume dans ces deux points essentiels:

La politique française est, quant à présent, entièrement et absolument libre;

Elle ne s'engagera qu'autant que nos intérêts et notre dignité seront en cause, et même alors elle ne se déterminera qu'avec le concours des grands corps de l'Etat, organes de l'opinion publique et des vœux de la nation.

Cette déclaration dit tout. M. Rouher ne pouvait rien y ajouter. Elle réserve l'avenir, et elle assure, pour la sauvegarde des intérêts français, l'action simultanée de tous les pouvoirs et de toutes les forces vives du pays.

LES FUSILS A AIGUILLE.

Le succès qu'ont eu ces fusils entre les mains des soldats prussiens a excité vivement la curiosité publique. Voici ce que nous avons trouvé de plus clair dans la presse parisienne sur cette arme redoutable. Le morceau est extrait du journal des *Débats*:

Le fusil usité dans l'armée prussienne, et dont on avait déjà pu constater l'importance pendant la guerre de Danemark, est d'un maniement commode et d'un tir extrêmement rapide. Il se charge par la culasse et s'enflamme à l'aide d'une aiguille mise en jeu par percussion. Le tonnerre est immobile et chambré; la partie du canon qui s'appuie directement sur le tonnerre est immobile et chambré; la partie du canon qui s'appuie directement sur le tonnerre est mobile; une clé, facile à saisir, la fait glisser d'arrière en avant et découvre la chambre, dans laquelle on introduit la cartouche. Au repos, ou lorsque le fusil est chargé, la clé s'étend à la droite de l'arme, en avant du chien, un peu au-dessus de la platine. Quant un soldat veut charger son fusil, il l'appuie sur son bras gauche; de la main droite il saisit la clé, la ramène par un mouvement semi-circulaire à la partie médiale du canon, la pousse comme on pousse un verrou; elle entraîne la partie du canon à laquelle elle est fixée et découvre le tonnerre; le soldat alors prend une cartouche, la fait entrer dans la chambre, ramène la pièce mobile par un mouvement d'avant en arrière et rabat la clé, qui, en reprenant sa position normale, ferme hermétiquement le canon. Il tire; le chien frappe la cheminée; le choc met en action un mécanisme très simple qui pousse sur la cartouche, à son point central, d'arrière en avant, une aiguille courte, forte, pointue; l'aiguille traverse le culot de la cartouche et enflamme circulairement le fulminate dont le culot est garni. Le cartouche, tout entière, enveloppe, poudre et projectile, est chassée hors du fusil par l'explosion; il n'y a donc pas lieu d'en retirer la carcasse, comme dans le fusil Faucheux. Ainsi, dans ce système, suppression du déchirement de la cartouche, suppression de l'emploi de la baguette, suppression de la capsule. On comprend dès lors qu'un soldat prussien puisse facilement tirer cinq et six coups de fusil pendant que son adversaire peut à peine en tirer un.

NOMINATION.—Lucien Adams, ex-recorder du Quatrième District, a été nommé sergent du premier district de police, à la place d'Alex. White démissionnaire. Le sergent Adams a été assigné à la surveillance de la station des Pompiers.

SUICIDE.—On a trouvé le corps d'un blanc, supposé être John Butler, suspendu à une pile de bois près de laquelle se trouvait un sac de nuit contenant deux paires de pantalons et quelques articles de toilette d'homme. Le suicide paraît avoir été commis depuis plusieurs jours.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*.

Grand meeting à Mobile.

LE BILL DU TENNESSEE.

Signature et objections du Président.

Son message tourné en dérision.

NOUVELLES D'EUROPE.

Une gazette russe.

MÉCONTENTEMENT DU CZAR.

Il n'admet pas le contrôle de Napoléon.

CONDITIONS D'ARMISTICE DE LA PRUSSE.

Conditions d'armistice de l'Italie.

Elles sont rejetées par le cabinet de Vienne.

CONTINUATION DE LA GUERRE.

MARCHÉS.

Mobile, 14.—Un grand meeting de citoyens a été convoqué hier soir pour nommer des délégués à la convention d'Etat, adoptant les résolutions suivantes:

La première approuve la convention de Philadelphie comme le seul moyen par lequel la constitution peut être préservée, l'égalité des Etats maintenant, et le Sud restauré à son ancienne place dans l'Union.

La seconde résolution déclare que, mettant de côté toutes les différences passées et entretenant toutes les animosités dans la bonne foi et le dévouement sincère à notre pays et à la liberté, nous comptons co-opérer avec le peuple de toutes les sections pour restaurer l'Union et la constitution.

La troisième résolution autorise le président du meeting à nommer douze délégués pour représenter le comté de Mobile à la convention d'Etat de Selma, qui se rassemblera le 2 août pour choisir des délégués à la convention nationale de Philadelphie.

(Pour les nouvelles de la Passe et de Vicksburg, voyez la dépêche anglaise.

New-York, 14—L'or a fermé à 150 1/8—Le marché du coton a clos ferme avec des ventes de 1,000 aux prix de cette après-midi. Les ventes de la semaine sont de 15,000 balles et ce qu'on a reçu de tous les points s'élève à 7,000 et les exportations à 7,000.

Le Bureau de Santé n'a rapporté que deux cas de choléra aujourd'hui, et trois à Brooklyn, dont deux ont eu un dénouement fatal.

Philadelphie, 24—Le Bureau de Santé a rapporté quatre cas de choléra aujourd'hui.

Washington, 24—Le président a signé la résolution qui admet le Tennessee, mais il dit que le préambule consiste en déclarations de fait dont quelques-unes sont assumées, pendant que la résolution est simplement une déclaration d'opinion. Elle ne renferme aucune législation et ne confère aucun pouvoir qui engage les chambres respectives, l'Exécutif ou l'Etat. Il dit, en outre, que le droit de chaque chambre à juger des pouvoirs de ses propres membres est indéniable, et que son approbation ou sa désapprobation de la résolution ne pouvait en aucune manière augmenter ou diminuer l'autorité conférée aux deux chambres du congrès. Mais il désire ardemment écarter toute cause de délai ulterieur, soit réelle ou imaginaire de la part du congrès, à l'admission des sénateurs et représentants loyaux du Tennessee.

Nonobstant le caractère anormal de la procédure, il signe la résolution; mais cela ne doit pas être interprété comme une reconnaissance que le Congrès a le droit de passer des lois préliminaires à l'admission des représentants d'aucun des Etats et cela non plus ne doit pas l'impliquer dans toutes les assertions du préambule, dont quelques unes sont sans fondement.

Il dit qu'il y a raison de croire que la législature du Tennessee n'a pas ratifié le dernier amendement passé par le Congrès.

Une partie du message a été accueillie par les rires et les moqueries des radicaux et par les applaudissements des démocrates.

Subséquemment, le comité sur les élections a fait un rapport favorable sur les pouvoirs des membres du Tennessee et invitation leur a été faite de se présenter et de prêter le serment.

Maynard, Taylor et Stocks se sont présentés et ont prêté serment. La Chambre a applaudi et les nouveaux membres ont été félicités par le président et d'autres.

Le Sénat a adopté un amendement au bill d'allocation et a fixé le traitement des membres du Congrès à $5000 par an.

Le comité de la Chambre a rapporté un bill pour payer les récompenses aux capteurs de Jeff. Davis et des assassins de Lincoln. La discussion du bill a été ajournée.

Parmi les sommes données aux capteurs de Booth et de Harrold figurent $17,500 à chacun des détectives L. C. Baker et E. J. Congor, et $10,000 au major Ackman.

Pour la capture de Jeff. Davis, le lieutenant colonel Pritchard a reçu $10,000 et chaque capitaine $729 etc. Les récompenses pour les capteurs de Payne varient de $10,000 à $250.

Washington, 24—Le général Sickles a refusé la mission de La Haie et le général Dix a été nommé à sa place.

Savannah, 24—Il y a eu 29 morts du choléra et 34 nouveaux cas parmi les troupes, à Tybee, de lundi à 9 heures du matin à aujourd'hui à 6 heures du matin.

Washington, 24 — Un bill a passé aux deux chambres du congrès pour abolir la cour des Etats-Unis pour le district occidental de la Louisiane.

L'ex-gouverneur Johnson a été rejeté hier par le sénat comme ministre à Venezuela.

On croit que le congrès s'ajournera lundi.

La *Gazette* de Moscou, du 13 juillet, contient la très-importante déclaration que voici:

La Russie ne désire aucun changement dans l'état actuel des choses en Europe.

Si l'Autriche et la Prusse se font elles-mêmes les instruments de la France, la Russie ne peut plus compter sur elles comme par le passé. La Vénétie sans Rome ne constituerait aucun progrès pour l'Italie.

La soumission de l'Autriche à la France n'est pas favorable mais dangereuse pour l'équilibre européen. La suprématie de la Prusse dans le nord de l'Allemagne gêne la Russie sur la Baltique. L'amour de la Russie pour la paix ne sanctionne pas les efforts faits pour atteindre au pouvoir suprême. L'intérêt de l'Angleterre peut lui faire chercher une alliance avec la France et l'Autriche sur la question d'Orient, mais le *dictatoriat* de la France en Italie et en Allemagne ne peut avoir son appui.

Une dépêche de Florence, du 13 juillet, dit que la cour de Berlin a déclaré au cabinet italien qu'un armistice sur la cession de la Vénétie est admissible (n'est pas admissible, sans doute). Ou dit que le gouvernement italien a répondu qu'il était résolu à continuer les opérations offensives contre l'Autriche sans relâche, conformément avec l'engagement mutuellement pris par la Prusse et l'Italie, jusqu'à ce que ces deux puissances aient obtenu de l'Autriche des conditions satisfaisantes pour conclure la paix.

La *Nazione*, de Florence, du 12 juillet, publie les conditions de la Prusse et de l'Italie pour un armistice. La Prusse a demandé l'exclusion de l'Autriche de la confédération.

La *Nazione* ajoute que cela est admis par la France qui tâche d'obtenir le consentement du cabinet de Vienne à cette évacuation par l'Autriche des provinces autrichiennes occupées par la Prusse durant l'armistice.

De la part de l'Italie, les conditions sont la cession des territoires italiens sous la domination autrichienne, y compris la portion italienne du Tyrol.

L'Autriche en ferait la cession directe à l'Italie sans indemnité et ne soulèverait pas la question romaine pendant les négociations pour la paix. Il paraît que les conditions ont été trouvées inadmissibles à Vienne et que le gouvernement autrichien est résolu à essayer de nouveau la fortune de la guerre.

Une dépêche de Vienne dit que les forces autrichiennes en Vénétie se retirent devant les Italiens, mais que les forteresses restent avec de fortes garnisons sans être soutenues par l'armée.

La *France*, du 12, dit que l'attaque sur la Vénétie rend inutile la mission du prince Napoléon et que cette mission a été abandonnée.

L'empereur d'Autriche fait des concessions à la Hongrie. Il annonce que la conscription y est suspendue et fait un appel aux volontaires hongrois.

Louisville, 24.—La ville présente une apparence de fête à cause du 14me anniversaire de la société nationale Saengerbund. 44 sociétés ont été représentées, par des délégations, venues de toutes les grandes villes de l'Union. Les fêtes dureront toute la semaine et se termineront samedi par une grande excursion au caveau de Mammouth.

Cincinnati, 24.—J. C. Healy, avocat de cette ville, a été fatalement blessé aujourd'hui par Thomas F. Corris, commis du Spencer House qui lui a tiré un coup de pistolet.

Sedalia (Missouri), 24.— Dans une grande convention de ratification congressionnelle tenue ici, la nomination de Joseph W. McClury a été ratifiée. On estime que 10,000 personnes au moins y assistaient.

[Autres dépêches.]

Queenstown, 15 juillet (par le *Scotia*). Le *Great Eastern* est à dévider le cable. Samedi, 135 milles avaient été posés.

Les signaux sont parfaits d'une extrémité à l'autre.

Liverpool, 14 juillet—Baisse de 1/4 d. sur les cotons.

Le *Moniteur* de Paris, du 14, dit que les négociations étaient toujours pendantes et que la Prusse et la France étaient arrivées l'une envers l'autre à de meilleurs sentiments. Mais les dernières dates semblent indiquer que la guerre continuera.

Les Prussiens occupaient Prague et marchaient encore en avant.

L'armée de Benedeck s'organisait et comptait 160,000 hommes sans compter la cavalerie et l'artillerie. Elle occupe la ligne d'Olmutz et Brunn. Le quartier général prussien était le 12, à trois milles et demi de Brunn.

Les Prussiens sous Manteuffel ont attaqué les Bavarois près de Kissingen. Ces derniers ont défendu leur position dix heures de suite et se sont retirés pour prendre position sur le Mein. Le commandant de l'armée de Bavière a été tué. La perte a été fort lourde.

La compagnie de banque de Birmingham a suspendu ses paiements avec un passif de £2,000,000 ou $10,000,000.

La presse de Vienne, du 14, dit que la médiation proposée par Napoléon est finie pour le moment; l'Autriche doit ne compter que sur sa force et ses propres ressources. Elle est résolue à combattre pour maintenir sa position comme grande puissance.

Le *Times* de Londres déclare que l'Angleterre ne peut suivre Napoléon dans une intervention calculée pour aggraver les maux actuels.

La *Gazette* de Moscou déclare que la Russie ne veut pas de changement dans les délimitations de l'Europe, et qu'elle ne peut se soumettre au dictatoriat de la France.

La Russie envoie des troupes à la frontière silésienne.

Les Italiens ont occupé Padoue, nonobstant l'arrivée de la flotte française à Venise. L'Italie persiste à faire marcher des troupes sur Venise.

Charleston, Caroline du Sud, 21.—Un grand meeting a eu lieu hier soir sous les auspices des citoyens de Charleston, pour nommer des délégués à la convention d'Etat qui doit nommer des délégués à la convention de Philadelphie.

Des résolutions favorables à la politique du président Johnson ont été adoptées ainsi que d'autres résolutions approuvant l'appel du gouverneur pour une convention d'Etat qui sera chargée de choisir des délégués à la convention de Philadelphie.

New York, 21 juillet, 1 P. M. — Coton 38 c. pour middling Orleans. Or, 150 1/2; sterling à 110 1/2 à vue.

MASS MEETING.—Le grand meeting convoqué hier soir, sur la Place Lafayette, avait attiré un concours extraordinaire de monde. Il s'agissait de ratifier le choix de délégués à la Convention Nationale Unioniste qui doit se réunir le 14 août à Philadelphie. Le public ayant compris l'importance de cette démonstration, s'était porté en foule au lieu de la Convention qui était admirablement éclairé, comme aux belles soirées de la glorieuse et vieille démocratie.

La musique jouait aussi son rôle habituel, et l'estrade, élevée pour les orateurs, resplendissait de transparents de toutes couleurs. De grands et éloquents discours ont été prononcés, et ensuite diverses résolutions en harmonie avec le but de la convention ont été adoptées sans conteste, ainsi qu'une résolution spéciale contre le projet de faire revivre la convention de 1864.

Les vues de la convention de Philadelphie et la politique de restauration du président Johnson ont été approuvées d'enthousiasme, et les nominations de délégués faites par le Comité Exécutif Central démocratique ont été ratifiées à l'unanimité.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE, 24 juillet 1866.
(Thermomètre de C. Duhamel.)

	FAHRENHEIT
6 heures du matin	82 degrés.
Midi	92 "
3 heures du soir	92 "
6 heures du soir	89 "

CONSEIL MUNICIPAL.

BUREAU DES ASSISTANTS ALDERMEN. — Le rapport du trésorier accuse une balance de $53,633 22. Les recettes de la semaine ont été de $63,321 62 et les dépenses de $77,181.

D'après le rapport du contrôleur de la ville, il a été tiré cette semaine pour $53,131 22 de checks. Suit une liste des contrats adjugés par le contrôleur. Ces contrats regardent des terres, la réparation des quais et levées, pour le nettoyage et la réparation des rues pavées et non pavées.

Le meeting s'ajourne pour se réunir ce soir à 6 heures.

BUREAU DES ALDERMEN. — Une résolution pour autoriser le maire à réparer plusieurs marchés, est adoptée.

Une résolution autorisant le commissaire des rues à faire réparer les rues Remparts et Dauphine aux dépens de la compagnie du chemin de fer si la dite compagnie néglige de le faire elle-même, est adoptée.

Un mémoire des propriétaires contre l'établissement d'un chemin de fer dans la rue Royale a été lu et référé au comité des rues et barrières.

Est adoptée une résolution qui autorise le commissaire des rues à réparer la route du bayou St-Jean à Milneburg, sur les bords du lac.

L'adjudication de contrats pour construction et réparations de wharves est approuvée et ratifiée.

Le Bureau s'ajourne, pour se réunir de nouveau jeudi soir à 7 heures.

AFFAIRE DE LA RUE DU CANAL.—D'autres témoins ont été entendus dans l'affaire de Charles Stakes, accusé d'avoir tué Isaac V. Alexandre, mais il n'est rien dit de nouveau et le prévenu est admis à fournir une caution de $3,000 pour répondre de sa comparution devant la Première Cour de District.

ASSAUT ET TENTATIVE DE VIOL—W. Zebriskie, nègre d'apparence vénérable, est traduit devant le recorder Moore, pour avoir assailli avec intention de la violer, Elizabeth Dale, dont la réputation, suivant les témoignages, n'est pas à l'abri de tout blâme. Il n'y a eu de bien établi que le fait d'assaut et l'accusé a été admis à fournir une caution de $5,000 pour garantir sa comparution devant la Première Cour de District.

VIOLENT ASSAUT—Dan Gorman, du 1er d'infanterie des Etats Unis, a été assailli hier violemment dans la rue du Quartier. Les blessures reçues par l'homme assailli ont un caractère sérieux. Il a été transporté dans une ambulance à l'hôpital. On a arrêté trois autres individus et une nommée Sarah Smith comme étant le parti assaillant.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 24 juillet 1866.

Le marché général a eu aujourd'hui une véritable somnolence; il ne s'est, pour ainsi dire, rien fait dans aucune branche du commerce. Le coton même a été moins actif, les ventes ne se montent qu'à 1,400 balles, quoique la quantité offerte sur le marché en ait été considérable et malgré les bonnes dispositions des facteurs qui semblaient disposés à concéder. Les transactions qui s'y sont faites étant pour le Nord seul, la quantité du change étranger n'en éprouvera aucune augmentation.

L'or a été sans animation pendant toute la journée. Il n'y a eu aucune transaction au premier Board, mais au second, $1,000 se sont vendues à 148 3/8; $18,000 (3,000 et 15,000) à 148 1/2, et $6,000 (1,000 et 5,000) à 148 5/8. Dans le marché général (au dehors) $4,000 se sont écoulées à 148, $23,000 (2,000, 4,000, 5,000, 6,000 et 6,500) à 148 1/4, $3,000 à 148 1/2, $28,500 (5,000 mêlées, 6,000, 7,500 et 10,000) à 148 3/4 et $9,000 (1,000, 3,000 et 5,000) à 149. Dans l'argent, les transactions ne sont pas nombreuses—$7,000 en demi piastres américaines vendues à 140 et $2,000 en piastres mexicaines à 150—voilà tout.

Le mouvement dans le change étranger a été fort restreint, aussi les seules ventes de sterling qu'on rapporte étant 500 livres à 155, 1,000 livres en traites connaissements à 156, 2,500 livres clear sterling à 161. Un petit montant de francs de banque s'est écoulé à 3 40, et 130,000 à 3 45. Il y a eu également une vente de francs d'une signature publique à 3 37 1/2.

Le change américain est resté calme à peu près aux taux précédents, mais avec une tendance favorable aux acheteurs. Les banques ont tiré sur New-York au pair à l'exception d'une d'elle qui l'a fait pour quelques montants assez ronds à 1/4 d'escompte. Les ventes au dehors embrassent 55,000 à vue sur New York à 1/4 d'escompte et $100,000 à 1/4 et 5/16 do.

Le marché aux actions seul nous offre un peu de mouvement. Les ventes au premier Board embrassent 25 actions de la Compagnie des chars de la ville à 196, 50 de la Banque de l'Union à 51,25, 200 de celle de l'Etat de la Louisiane à $7,50 et 40 des Mechanics & Traders à $69,50, et au second, 5 de la Compagnie des Chars de la ville à $95,50 et 44 à $196,25. Au dehors, 201 actions de la Banque du Crescent City, à $14,75, 320 de celle de la Nouvelle-Orléans à $40,25, 100 de celle du Canal à $58, et 20 de la Compagnie des chars de la ville à $196,25.

Hier, $2,000 de scrip de la Compagnie d'Assurance des Marchands, pour 1866, se sont vendus à 67 1/4 d'escompte par piastre.

Nous remarquons que la banque de la Nouvelle-Orléans est maintenant prête à payer ses dépôts aussi bien que sa circulation. Aussi tard que vendredi dernier, les certificats de dépôts de cette banque se sont vendus aussi bas que 10 pour cent d'escompte.

Rien n'a transpiré dans les bons de la ville qu'on cote encore de 95 à 96 cents, les consolidés et 84 à 86 les émissions en faveur des chemins de fer, selon les coupons. $3,000 de *Sixes* vendus à 79 1/2 cents. Rien non plus, ou bien peu de chose à l'égard des billets n'ayant pas cours. Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés de 65 à 69 cents par piastre; quelques personnes en demandent jusqu'à 70, et ceux de la banque de l'Etat de la Louisiane de 95 à 99.

En Vente.

LATTES! LATTES!

150,000 LATTES en bois de cyprès à des prix raisonnables. On remplit les ordres dans le plus bref délai. S'adresser à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Pleasant, Quatrième District. 25 juillet—5 f

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.

AUJOURD'HUI A 10 HEURES.

Le bateau THOS. P. MAY ayant été réparé, reprendra ses voyages réguliers aux endroits ci-dessus mentionnés et il partira aujourd'hui à 10 heures du matin, de la tête du Vieux Bassin.

EDW. THOMPSON & Co. Agents,
22juillet—2f No 41, rue Tchoupitoulas.

MISCHE & CO.

(Successeurs de BARRETT & HUBER),
MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX EN GROS,
Rue Poydras, No 71,

Ont constamment un très grand assortiment de vins, liqueurs et cordiaux—importés et imitation—qu'ils recommandent aux marchands et qu'ils vendront aux plus bas prix. Les ordres de la campagne sont remplis avec promptitude. [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi soir, 24 juillet 1866.

COTON.—Le marché n'a été que très peu animé, ce matin à son ouverture. Cependant, plus tard, les facteurs s'étant montrés disposés à faire plus librement face à la demande, le mouvement a acquis une animation croissante, et à tel point, que 1400 balles ont changé de mains à des prix plus faciles, dans beaucoup de cas 1 et au-dessous des taux extrêmes d'hier a été obtenu. Tout bien considéré le marché doit être regardé comme ayant perdu de la force qu'il avait samedi dernier. Sept courtiers ont pris part aux affaires, qui, nous le croyons, ont été faites pour le Nord. Nous cotons actuellement comme suit: ordinaire 25 à 28 cts, good ordinary 29 à 31, low middling 32 à 34 et middling 35 à 36.

ETAT DU COTON.

Stock en main le 1er sept. 1865,....balles		83239
Reçu aujourd'hui	497	
Reçu précédemment	742220	
		742269
Total		825508
Expédié aujourd'hui	—	
Expédié précédemment	730649	730649
Stock en main et à bord de navires non expédiées.		94859

SUCRE ET MELASSE.—Les arrivages, depuis samedi ont embrassé 36 boucauts de sucre de la côte. Pas de mélasse. Le marché est presque dépourvu de ces deux produits de la Louisiane, mais les approvisionnements de sucre et de mélasse de Cube sont forts. Il règne un calme extrême sur le marché et il ne s'y fait presque pas d'affaires, pas même en détail. Le sucre prime à choix de Porto Rico se vend en détail à 16 à 16 1/4 à 16 1/2 cts la livre, le jaune clarifié 17 cts et le blanc, 17 1/2 cts la livre.

TABAC.—Les démarches pour le compte de l'étranger continuent à se faire, mais les détenteurs sont fermes dans leurs vues, de sorte que le stock, qui est rond, est tenu et les détenteurs en demandent des prix que les acheteurs ne veulent point payer. Nous n'avons à rapporter aucune vente aujourd'hui, mais au moment où nous prenions nos informations, des négociations étaient pendantes relativement au placement de plusieurs lots. Nous continuons à coter l'article: low refused, light et heavy, 4 à 5, bon refusé, 5 1/2 à 7 cts, common leaf, 7 1/2 à 11 cts, fair do 12 à 15 cts, good do 15 à 17 cts, fin 17 à 19 cts, et choice 20 à 25 cts la livre.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Il ne s'est opéré aucun changement important sur le marché aujourd'hui. La plupart des stocks en mains sont faibles, la demande n'est que locale et les prix sont à peu près les mêmes que précédemment.

FARINE.—Le marché est calme mais ferme et le stock en mains est faible et la demande locale. Ventes aujourd'hui aux prix suivants: Superfine $8 62 1/2, superfine $8 75, low extra $10 et $10.50, good extra $12 12 1/2 et $12 75 le baril. La superfine se vend en détail $8 75 à $9.

AVOINE. Le marché est stable et ferme. Environ 1500 sacs se sont vendus aujourd'hui à 52 et 52 1/2 cts le boisseau.

SON—Approvisionnements faibles, mais peu de demande. Ventes à $1 12 1/2 les cent livres.

FOIN—Approvisionnements forts, mais l'article ne se vend qu'en petits lots. Aujourd'hui, 30 balles de prime Ohio se sont vendues à $23, et 30 do à $23 50 le tonneau.

PORC—Hier, sans avis préalable, 100 barils de mess se sont vendus à $31. Aujourd'hui, un lot de 50 barils a rapporté $31 50 le baril. Les détenteurs en demandent $31 50 le baril.

BACON—Les jambons curés au sucre ne manquent pas, mais les plats côtés et les épaules sont rares. Pas de demandes de lots ronds, cependant, et il ne se fait que des affaires en détail à 17 1/2 cts la livre d'épaules, 20 1/4 à 21 cts pour les côtes rases, 22 cts les désossés et 25 1/2 à 26 cts les jambons curés au sucre. Les marques favorites rapportent 27 cts la livre. Un lot de 10 barriques d'épaules s'est vendu à 17 1/4 cts.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Hier, sans avis préalable, 75 balles de cet article se sont vendues à un commerçant à 32 1/2 cts la verge. Aujourd'hui, 40 balles ont changé de mains au même prix. La marchandise se vend également en détail à 32 cts, la toile en rouleaux et 31 cts la toile en balles.

CORDE D'EMBALLAGE—Hier, sans avis préalable, 200 rouleaux de l'article se sont vendus à 18 cts la livre. Les demandes pour la campagne sont remplies à 18 1/4 cts la livre.

WHISKY. Les lots ronds ne trouvent pas d'écoulement, et l'article ne se vend que par place-ment à $2 32 1/2 à $2 35 le gallon pour les marques de choix et les marques les plus recherchées de rectifié de l'Ouest et $1 85 à $2 pour l'ordinaire de l'Ouest. Le whisky de la Louisiane se vend à $1 85 le gallon.

SAINDOUX—Le marché continue à être calme. Il ne se fait actuellement que de petites ventes en détail à 23 1/2 cts la livre de prime en tierçons et 25 cts pour l'article en barillet.

BEURRE ET FROMAGE—Il y a en mains un fort stock de beurre, et celui de l'Ouest est en demande tandis que le beurre du Nord est calme et se vend 40 à 44 cts, le beurre de l'Ouest se débite à 25 à 35 cts la livre. Il n'y a pas beaucoup de fromage en mains, et l'article éprouve une bonne demande pour le détail avec offre de 15 à 18 cts pour le fromage de l'Ouest, 19 à 20 cts pour celui du Nord et 25 à 26 cts pour le Dairy anglais.

CHANDELLES DE STAR.—La demande ne porte que sur de petits lots et elle est remplie à 20 cts la livre de la Ste Lorie, 21 cts pour celles de 13 onces, 21 1/2 cts pour celles de 14 onces et 22 1/2 cts pour celles portant le poids plein.

DIVERS. Les pommes de terre se vendent à $2 à $2 75 le baril de celles de St Louis, $3 25 à $3 50 pour celles de Louisville. Les oignons $3 25 à $3 50, les pommes $1 à $1 50 le baril, les œufs $18 à $20 le baril et les choux 18 à 25 cts la pièce.

RIZ—Le marché est dépourvu de riz de la Caroline. Il n'y a pas de riz de l'Inde en premières mains. L'article se vend 9 à 10 cts la livre. Celui de la Louisiane commande 11 1/2 à 13 cts.

SAVON—Le savon de palmier se vend en lots à 8 cts la livre.

DRECHE—Peu demandée. Celle du Canada se vend par placement à $2 et celle de l'Ouest est offerte à $1 à $1 25 le boisseau.

HOUBLON—Le marché manque de bon houblon, mais il ne s'en fait que peu au point de demande. Prix nominaux de 30 à 70 cts la livre.

SALPETRE. Il n'y en a pas beaucoup sur le marché, l'article se vend en petits lots à 27 cts la pièce.

PEAUX—Il n'y a pas beaucoup de peaux sur le marché et l'article est en bonne demande, les prix ont une tendance à la hausse et les peaux vertes se vendent 9 cts la livre. Kip Skins 10 cts et les peaux sèches 12 à 13 cts la livre.

LAINE—Le marché est dépourvu ou presque dépourvu de laine. Les dernières ventes de l'article ont eu lieu à 17 à 18 cts la livre de non lavée.

FRET—Il ne se fait pas beaucoup de chose dans le fret, mais les taux en sont fermes à 5/8 à 3/4 cts pour le coton et 75 c le baril de farine sur steamer pour New York. 1/2 cts la livre de coton sur voiliers pour New York et Boston à 9/16 d pour le coton sur voiliers pour Liverpool, et 1 à 1 1/8 cts pour le Havre.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 25 juillet.

Arrivé hier—270 bœufs du Texas, 594 veaux et veaux d'un an, 4[illegible] cochons.

Vendu—330 bœufs du Texas, 171 veaux et veaux d'un an, 25 cochons et 31 vaches laitières.

Stock en vente—1090 bœufs du Texas, 941 veaux et veaux d'un an, 80 cochons, 5,298 moutons et 23 vaches laitières.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. net,			— à —
do	do	2me qualité, par liv. net	— à —
do	do	3me qualité, par liv. net	— à —
Bœufs du Texas, de choix, par tête			35 à 50
do	do	1re qualité, par liv. net,	— à —
do	do	2e qualité, par tête	20 à 35
do	do	3me qualité, par tête	9 00 à 20 00
do	do	inférieur, par tête	— à —
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.			12 à 13
do	du pays	do	7 à 00
do	stock, par livre		— à —
Moutons, en lots, par tête			3 25 à 4 25
do	du Texas, par tête		3 25 à 4 25
do	de choix, par tête		3 25 à 4 25
Vaches à lait, de choix, par tête			80 00 à 100 00
Veaux, par tête			10 00 à 14 —
do	de lait, par tête		7 00 à 12 —
do	d'un an, par tête		00 à 00 —

Marié, le 21 juillet 1866, à la demeure de la mariée, par le révérend père Chalon, M. ALEXANDRE KELLEY, de Gibraltar, à Mlle MARIE P. PARDO, de cette ville.

Décédé, hier, 24 juillet 1866, à l'âge de 29 ans, THÉODORE JOURNOT, natif de cette ville et un membre des *Lafourche Guards*, 4e Régiment de la Louisiane. Les membres de l'ex Brigade de Gibson, (C. S. A.) et d'autres organisations militaires, ainsi que les amis des familles J. Lecour, J. et René Gutierrez, Parlange, Thos. Barnes et Jos. Hanlon sont priés d'assister à son enterrement qui partira ce matin à 8 heures de la demeure du No 262, rue des Magasins, [illegible] Poeyfarre.

SERVICE FUNÈBRE.

SAMEDI [illegible], 28 du courant, un service anniversaire aura lieu en mémoire des victimes de la bataille d'Atlanta, en Géorgie. L'office, à 7 heures, à l'Eglise des Remparts. 25 juillet

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré JEUDI, 26 du courant, à 8 heures du matin, à l'église de St-Vincent de Paul, Troisième District, pour le repos de l'âme de feue CLARA BERTRAND. Les amis et connaissances des familles Bertrand, De Maby et Capdevielle sont priés, sans autre invitation, d'y assister. 24juillet—3f

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE HOPE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1866.

A une élection tenue le 9 de ce mois par les actionnaires de cette Compagnie, ont été choisis Directeurs pour l'année courante, MM.:

Lafayette Folger, John I. Adams,
Thos. N. Blake, Felix A. Ducros,
P. Maloché, Thos. D. Miller,
Jules C. Denis,
C. W. Bradbury,
Hy Peychaud.

Et à une assemblée des Directeurs tenue aujourd'hui, M. H. Peychaud a été unanimement élu Président, M. P. Malochée, Vice-Président, et Louis Barnett, Secrétaire.

LOUIS BARNETT,
25 juillet—1m Secrétaire.

A. THEZE

RÉCEMMENT propriétaire du magasin connu sous le nom de **Au Vieux Pêcheur**, Passage de la Bourse, prévient respectueusement sa clientèle et le public en général que partant pour l'Europe, il laisse **M. E. Randon, No 55, rue Bourbon**, entre Bienville et Conti, chargé de ses affaires pour toute ce qui concerne les ustensiles de pêche. Seines, Eperviers, &c., qu'on trouvera constamment à cet endroit. 25juillet—6f

Whisky! Brandy!

L. MANUEL, marchand de vins, No. 50 rue Dumaine, a l'honneur d'informer ses clients qu'à partir de ce jour il est le seul dépositaire des célèbres marques de Whisky, Brandy et Cognac de la maison O. Kearnell, de Cincinnati. Il aura toujours à la disposition des acheteurs un grand choix et une grande quantité de marchandises.

Whisky et brandy première qualité, par baril, à $1 70 le gallon et au-dessus. Très bon Vin en barrique à $40.
25 juillet—1m

A LOUER

Immédiatement, une belle et bonne maison de résidence, en parfait état, ayant huit pièces, avec parterre sur un des côtés et cour carrelée dans le fond avec puits, four, écurie, hangar pour le blanchissage, etc. Cette maison, fort agréable pour une famille, est située rue Dumaine, No 629, entre Rocheblave et Tonti. S'adresser à

N. FRÉCHOU,
24juillet—6f No 179, rue Poydras.

Vins Fins!!! Vins Fins!!!

En Magasin et à vendre par
DUMONTEIL & VILLERÉ
No. 27 Front Levée.

VINS ROUGES DE BORDEAUX EN CAISSE.

CHATEAU DULUC, PONTET CANET
CHATEAU LANGOA, MARGAUX MEDOC
(1er Medoc) (grand vin)
PAUILLAC MEDOC, ST JULIEN MEDOC,
ST-GEORGE.

VINS DE BOURGOGNE.
VOLNAY, POMMARD.

VINS BLANCS — BORDEAUX ET BOURGOGNE
HAUT-SAUTERNE, SAUTERNE, CHABLIS, POUILLY.

VINS DE CHAMPAGNE.
PIPER-HEIDSICK, DUC DE MONTEBELLO, CHS. FAVRE.

Aussi un lot d'Ale et de Porter de la marque de Tennent, de Genièvre, Sherry, Oporto, Cognac, Thé, etc.
25 jul—et—61

ANFOUX,
ENCANTEUR,

AYANT pris un local pour vastes salles d'encan adapté à ses affaires au No 37 rue du Canal, entre les rues Royale et [illegible] au public [illegible] biens de toutes sortes [illegible].
Jours de vente: LES LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS à 10 heures du matin. [illegible]

PROCLAMATION PAR LE MAIRE.

BUREAU DU MAIRE DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, HOTEL DE VILLE, [illegible] juillet 1866. — En vertu de la résolution No 144 nouvelle série du Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans, et selon les dispositions de la section No 121 de la charte de la ville, il est annoncé que c'est l'intention de la ville de la Nouvelle-Orléans de faire ouvrir la rue de Chartres à travers connue sous le nom de rue Moreau, traversant la Levée, Steam Cotton Press, entre les rues St Ferdinand et Montegut, et aussi de faire exécuter la rue Royale entre la Casacalvo, et la rue [illegible] jusqu'à la rue [illegible] d'après les termes d'une acte [illegible] et l'ancienne limite de la ville et la transition et l'annulation des droits et pièces publiques dans la ville de la Nouvelle-Orléans et des faubourgs incorporés et non incorporés [illegible] ladite ville [illegible] approuvé le 1er février 1862.

JOHN T. MONROE, Maire.
12 juillet—3 sem—1 mer

PETER TOTANS, Marchand d'ivoire,
89, Fulton Street—NEW YORK.

A constamment en magasin les articles de BILLES DE BILLARD, de toutes grosseurs, des DRAPS, des QUEUES des GARNITURES en tous genres. Il se rattache au commerce de billards ANNEAUX, marqueurs, CHECKS, KENO, CANNES POMMES de cannes en IVOIRE en général.

Toutes les commandes sont promptement remplies au No 89, **Fulton street, New-York**. Sa fabrique à coin de Nelson street et de Myrtle Avenue, à Brooklyn, New York. 27 juin—6m—1Mer

GRAINES DE JARDINAGE.
B. DOUR.

Marchand de Graines, No. 44, rue Conti, entre Chartres et Passage de la Bourse.

Vient de recevoir de Fonts et Cie de New York par le steamer MERRIMACK, ses graines fraiches, les CHOUX, les NAVETS, RADIS, [illegible] [illegible].
[illegible] 24 juillet—1m

Sucres clarifiés et bruts.

100 barriques sucres clarifiés et bruts, en débarquement des vapeurs Merrimack et George Cromwell.

Farine de mais.

50 barils farine de mais [illegible] [illegible] à vendre par EDW. THOMPSON & CO. [illegible] No 41 Tchoupitoulas. [illegible]

Vache trouvée.

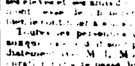

Une vache [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] MICHEL F. KANE
[illegible] Habitation [illegible]

En débarquement du navire HARRISBURG, de Bordeaux.

64 barriques VIN ROUGE [illegible] [illegible]
4 barriques VIN BLANC [illegible] do
[illegible] VERMOUTH [illegible] do
25 caisses ABSINTHE [illegible] do
30 do vieux MUSCAT de Lunel.
A vendre par
P. POUJOL,
10 rue Toulouse.
Nouvelle-Orléans [illegible] juillet 1866. [illegible]

Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1866.

AVIS est par la présente donné que [illegible] DENIS CRONAN [illegible] [illegible] JOHN COLEMAN [illegible] [illegible] George Cronan et Denis Cronan [illegible].

JOHN COLEMAN,
GEORGE CRONAN,
DENIS CRONAN.
[illegible]

AVIS.

MME MAX LEROY prévient [illegible] **Locquet Institute** à [illegible] MARIE A. BURKE [illegible] [illegible].

En débarquement du navire "Harrisburg," venant de Bordeaux.

5 Ferlins [illegible] Eau de vie—Centennial Brandy Wine, 1825.
[illegible] Cognac Nattage & Bigarde
A vendre par A. CARRIERE,
[illegible]

BUREAU DU SURINTENDANT

De la Compagnie de la Manufacture de Cuir de Magnolia.

Magnolia, May [illegible] 1866.
On donne avis [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] J. H. KNOX [illegible]

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Bureau de l'Avocat Assistant de Ville.
Les personnes [illegible] [illegible] Exemption de Taxes de Ville pour les années 1861, 1862, 1863 et 1864 [illegible].
E. BERMUDEZ,
Avocat Assistant.

Nouvelle Orléans, le 30 juin 1866.

LA société existant sous la raison OSCAR BERCIER & CO, est dissoute d'un commun accord. Le nom de la maison ne servira plus que pour sa liquidation.

OSCAR BERCIER,
F. LABORDE.
1 juillet—1m No 42 Vieille-Levée.

OSCAR BERCIER,
Négociant - Commissionnaire,
NO. 58 RUE DES MAGASINS,
1 juillet—2m au premier.

PRODUITS DE L'OUEST.

JAMBONS fumés au sucre, Viandes fumées et boucanées, Porc en saumure, Saindoux, Chandelles de l'Etoile, Mais, Toile et Corde d'emballage, etc. etc.
A vendre par OSCAR BERCIER.
1 juillet—1m No 58 rue des Magasins, au 1er.

M. WILLIAM DE LA RUE est porteur de ma procuration générale appert acte pardevant A. Ducatel notaire public.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er juillet 1866.
OSCAR BERCIER.
1 juillet—1m 58 rue des Magasins.

LES SOUSSIGNÉS ont ce jour formé une société sous la raison sociale **Victor Maignan & F. Laborde**, pour les affaires de commission en général et l'importation de vins, eaux-de-vie, sardines, etc.

au No 42 rue Vieille-Levée.
VICTOR MAIGNAN.
F. LABORDE.
1 juillet—1m

Avances sur Consignations

à New York, Boston, Liverpool, Havre, Bordeaux, le [illegible] et change sur New York, le Havre, Paris, Bordeaux.

OSCAR BERCIER
1er juillet—3m 58, rue des Magasins.

Victor Maignan & F Laborde,
Marchands-commissionnaires et importateurs de vins, eaux-de-vie, sardines, fruits, conserves, etc., etc.
NO 42 RUE VIEILLE-LEVEE.
1 juillet—3m

Exemption ou Remboursement
DES TAXES DE VILLE POUR 1861, 1862, 1863 et 1864.

LES personnes qui, en vertu de la loi, ont droit à l'exemption et au remboursement, ou à l'une ou l'autre, sont invitées à s'adresser, sans retard, à
OCTAVE MOREL, au No 11 du
10juillet—1m Passage de la Bourse.

Vins rouge et blanc, &c.

En débarquement du navire *Nystad*, de Bordeaux:

VIN rouge en barriques et 1/4 barriques.—VIN blanc en barriques et 1/2 barriques.—VIN en caisse rouge et blanc.—PATÉS de foie d'oie, 1/2 et 1/4 de boites, truffes.—PATÉS de gibiers truffés.—TRUFFES pures en 1/2 et 1/4 de boites.—SAUCISSES d'oie truffées.—CHAMPIGNONS en 1/2 et 1/4 de boites.—CEPS à l'huile en 1/4 de boites.

A vendre par H. PIUSSAN,
9 juillet 19, rue Conti.

Dissolution de Société.

LA société qui a existé jusqu'ici sous la raison V. DURAND & RIFFLARD, est dissoute aujourd'hui d'un commun accord, M. V. Durand se retirant des affaires.
V. DURAND,
JOS. RIFFLARD.
New-York, 1er juillet 1866.

Avis de Société.

NOUS avons, aujourd'hui, formé une société sous la raison JOSEPH RIFFLARD & FILS, et continuerons les affaires de commission en général, de V. Durand & Rifflard, au No. 42 Vesey street.

JOS. RIFFLARD.
JULES L. RIFFLARD.
HIP. E. RIFFLARD.
New-York, 1er juillet 1866.
N. B.—M. P. O Hughes a un intérêt dans la maison
7 juillet—1m—PP

L. H. RICHARD,

COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR
de marchandises sèches, anglaises, françaises et allemandes, a transféré son magasin du No 48, rue de Chartres au No 46, rue Vieille-Levée,
entre Douane et Bienville.
Maison de commission à Paris, No 18, Passage Saulnier. [illegible]

POUR LA HAVANE.

Le paquebot régulier brick **Sir Robert Peel**, capitaine E. G. CONNER ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira prochainement pour le susdit port. Pour balance de fret et passage s'adresser au capitaine à bord ou à
E. TROISOROS,
55 & 57 rue Douane,
15juillet Entre Chartres et Vieille Levée.

Pour Matamoros.—La goëlette anglaise ELINA, capitaine Johnson, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à
S. FERNANDEZ & CO
11juillet Rue de la Vieille Levée, No 125.

EMPRUNT ROMAIN.

EMISSION AMERICAINE.

QUATRE MILLIONS DE PIASTRES.

POUR assurer une indépendance entière au Trésor du Saint-Siège [illegible] les négociations pendantes entre les gouvernements de France et d'Italie, pour la liquidation de la dette des Etats du Pape, Sa Sainteté Pie IX a décrété, par acte pontifical du 11 avril 1866, l'émission [illegible].
[illegible]
ROBERT MURPHY, Agent.

Recommandation du Très-Révérend Archevêque de New-York.

M. R. [illegible] porteur [illegible] [illegible] Emprunt Pontifical [illegible].
[illegible] JOHN, Archevêque de New York.

Recommandation du Très-Révérend Archevêque de Baltimore.

[illegible] M. J. SPALDING,
Archevêque de Baltimore.
Baltimore, fête de St Pierre et St Paul 1866.

Recommandation du Très-Révérend Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] M. Thomas Layton, président de [illegible].
J. M. ODIN,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]

Foire à Mandeville.

UNE Foire [illegible] au profit de l'Eglise de Mandeville sera [illegible] samedi 28 juillet et [illegible] [illegible] adressés à M. Lacroix à Mandeville.
21 juillet—1m

Bureau du Trésorier de la Ville.

HOTEL DE VILLE,
Nouvelle-Orléans, le [illegible] juillet 1866.

LES [illegible] [illegible] [illegible] bureau [illegible] [illegible].
J. HERNANDEZ,
[illegible] Trésorier de la ville.

Demande de domestique.

ON demande [illegible] No 7 [illegible] [illegible] blanchisseuse et repasseuse [illegible] bonne d'enfant [illegible] [illegible].
20 juillet—1w

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.

NOUS avons reçu dernièrement un bel assortiment d'**Etoffes à rideaux**, [illegible] [illegible] **Toiles cirées**, [illegible] [illegible].
A. BROUSSEAU & C [illegible] importateurs

Société.

LES [illegible] [illegible] QUEYROUZE & [illegible] [illegible].
LEON QUEYROUZE,
OSCAR [illegible]
J. AVET, [illegible]
[illegible]
J. AVET.

A vendre par le soussigné en débarquement du NISTAD de Bordeaux.

100000 Capsules pour bouteilles et en magasin.
[illegible] caisses Curaçao et Marasquin
[illegible] Absinthe supérieure et imitation.
[illegible] Kirsch-Wasser, importé et imitation.
[illegible] Liqueur de Raspail et Chartreuse.
[illegible] Eau de fleur d'oranger, Hostetter, Bitters.
[illegible] Vin de Pays [illegible]
[illegible] Sirop diverses qualités.
[illegible] Vin rouge et blanc, diverses qualités.
[illegible] Fruits à l'eau-de-vie et au jus.
[illegible] Vermouth diverses qualités.
[illegible] Muscat et Vermouth du pays.
[illegible] Anisette diverses qualités.
[illegible] Marie Brizard & Roger import.
[illegible] Champagne diverses qualités.
[illegible] Vin rouge [illegible] pour familles.
[illegible] Bouteilles de pomme et reguerre.
[illegible] Vinaigre de Bordeaux en barils et caisses.
Brandy, Gin, Port Wine, Madère, Malaga, Curacao, Marasquin, Bitters, Peppermint, Anisette et autres.
[illegible] paniers Bouteilles à vin.
[illegible] caisses Eaux de Vie [illegible].
[illegible] do Sardines [illegible].
[illegible] barils Whiskey diverses qualités.
Hollande Gin.
Madère et Sherry Wine.

J. CAZAUX,
Vieille Levée, No 73, entre Conti et Bienville.
6 juillet—1m

JAMES H. LEVY, ANDERSON D. DIETER, J. GOLDSTEIN

LEVY, DIETER & Co.,
Marchands-Commissionnaires,
27, Rue Carondelet,
Nouvelle-Orléans.

AVANCES.

Nous continuons à faire des avances sur les produits et cotons qui nous sont consignés pour être vendus sur place ou pour être expédiés à nos amis à New York, Boston ou à MM RATHBONE frères & Co, à Liverpool.
10 mai—1m LEVY DIETER & CO

A VENDRE.

Les soussignés ont toujours un assortiment de

BOIS DE CHAUFFAGE, dur et mou.
PIEUX POUR ENTOURAGES.
MERRAINS.
BARDEAUX.
DOUVES ET DESSUS DE BARIL.
DO DO DEMI-BARIL.
B. & A. SOULIÉ.
57, rue Bourbon.

S'adresser aussi au dépôt, No 1,390, rue des Grands Hommes (chemin de fer de la ville), à E. RILLIEUX.
1 juillet—1m

LIQUIDATION
POUR CAUSE DE
DÉMÉNAGEMENT FORCÉ.

Etant obligé de rendre à la fin de juillet le local que j'occupe, je vendrai à grand rabais et sans considérer le prix coûtant, tout mon stock d'articles de **MODES** et de **NOUVEAUTÉS**, consistant en Rubans, Chapeaux, Fleurs, Plumes, Soieries, Dentelles, Blondes, Valenciennes, Guipures, Crêpes, Tulles, Bobinet, Bareges, Mouchoirs, Toile, Broderies, Ganterie, Ruches, Passementerie, Garnitures, En tout Cas, Parapluies, Soie et toutes les fournitures à l'usage des modistes.

Il faut que tout le STOCK soit vendu avant le 30 juillet.

J. DERRÈS,
19 juin—1m Rue Bienville, 48.

AVIS.

J'AI, aujourd'hui, associé Mr. JOHN A. HALL à mes affaires et continuerai le commerce de grocerie et gros, à mon ancien local, au coin des rues Canal et Tchoupitoulas, sous la raison J. MORGAN HALL & CO.
5 juillet—1m MORGAN HALL

Nuevo Establicimiento de Ropas.

G. CUEBA, acaba de abrir un Nuevo Establecimiento de Ropas en la calle de Canal, No. 180, entre Baronne y Philippa, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] surtido [illegible] Español, a quienes quedarán satisfechos.
15 juillet—1m GREGORIO CUEBA.

STAR CANDLES!

AGENCE DE
N. SCHÆFFER & CO.
UN GRAND STOCK
Constamment à vendre par
J. AVET,
AUX BLUE STORES,
Encoignure Vieille Levée et Bienville.
1er juillet—1m—PP

NOUVEAUTÉS

SUPÉRIEURE QUALITÉ ET BON MARCHÉ.
GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SÈCHES.
180 — rue Canal — 180
entre Baronne et Philippa.

M. G. CUEBA a son retour d'Europe vient d'ouvrir un nouveau magasin, où l'on trouvera des prix très bas les marchandises choisies par lui-même dans les meilleures fabriques de France et d'Angleterre. Il espère satisfaire le public. — Avant d'acheter ailleurs venez et jugez par vous-mêmes.
1juillet—1m G. CUEBA.

[illegible]

Ouverture de la Grande Route du Centre Du Nord à l'Est.

Ligne ferrée de Memphis et Louisville comprenant les chemins de fer de Memphis et Ohio, Memphis, Clarksville, et Louisville, et Louisville et Nashville.

L'ACHÈVEMENT de cette route ouvre une voie ferrée directe de Memphis à Louisville, passant par Humboldt, Clarksville, et Bowling Green et à sept milles seulement de la fameuse Cave Mammouth.

Du 1er août 1866

Des trains iront de Memphis à Louisville sans changer de chars, faisant une connection directe à Louisville via Cincinnati ou Indianapolis, pour les principales villes du Nord et de l'Est.

La route est de 180 milles plus courte de la Nouvelle-Orléans à New York que par Cairo et Chicago.

En conséquence de la grande distance que l'on gagne par cette route, les prix de passage de première classe seront réduits à $12.25 de Memphis à Louisville et à $13 35 de Humboldt à Louisville, et qu'il est une réduction de $4.75 dans les taux précédents. Des réductions proportionnelles seront faites pour tous les points de l'Est.

Demandez vos billets pour Louisville à
T. F. BOYD,
2 juillet—1m Agent général pour les billets

EN DÉBARQUEMENT DU MICHEL MONTAIGNE, ARRIVÉ DE BORDEAUX.

VINS.

100 barriques rouge Clauzel Bonne & Pehe,
24 [illegible] blanc St Germain do do
50 [illegible] do do do
25 [illegible] do Martillac do do
150 caisses rouge St Sulpice Jules Victor & Co;
[illegible] Claire Bagnes & Pehe,
[illegible] blanc St Germain do do

EAUX-DE-VIE.

15 fûts Mrs. Castillon Dubet [illegible]
44 do Lapradière [illegible]
51 do J. Faure & Co [illegible]
30 do Pellevoisin de [illegible]

ABSINTHE, &C.

60 caisses absinthe E. Pernod;
125 do vermouth Noilly Prat & Co;
[illegible] do huile d'olive James Plagniol;
[illegible] vinaigre de vin blanc;
[illegible] do do rouge;
[illegible] anisette extra de Chauvet & Co;
50 do liqueurs de Chauvet fils et de O Suosme & Co;
[illegible] marasquin;
[illegible] curaçao;
10 balles [illegible] de Léonardon fils;
100 paniers bouteilles vides,
A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD, Jr.
17 juillet—1f 96 et 98 Vieille Levée

EN débarquement des navires Nystad et Harrisburgh de Bordeaux:
54 1/2 barils Richard EAU-DE-VIE
54 1/4 do Niver & Canaud do.
[illegible] caisses VIN ROUGE Martinot,
32 barriques do do.
210 caisses do Cantenac,
5 [illegible] do VIN BLANC Graves,
100 do do Barsac.
A vendre par COUTURIÉ BROS.
17 juillet—15 87 Rue Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE.

1554 caisses sucres, blanc, jaune et brun, en débarquement des bricks des Witch, Geo Cochran et R. N. Brown, arrivés de la Havane.
A vendre par
E. TROISOROS
55 et 57 rue Douane
15 juillet—10 Entre Chartres et Vieille Levée.

CHOLÉRA.

Liqueur anticholérique de Raspail.

CETTE liqueur inventée par M. Raspail (un des plus grands chimistes du monde) est le seul préservatif reconnu efficace et employé par les trois quarts de la population européenne menacée du choléra. C'est un remède infaillible contre la diarrhée chronique, la dysenterie &c. A vendre par
F. GAUDIZ, Pharmacien,
1er juin—1m Encoignure Orléans et Bourbon.

Bureau d'Immigration

RUE ROYALE, 31

On trouvera le Dr P. O. A. KAUFMANN (résidence rue Dumaine, 36) de midi à 2 heures, au bureau de l'immigration pour donner des renseignements.
2avril—1m

FONDERIE DE LEEDS,
[ETABLIE EN 1825]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR des moulins à sucre [illegible] machines à dessécher [illegible] toutes sortes de travaux d'habitations [illegible].
14 juillet—1m LEEDS & CO

MANUFACTURE
DE
Pistolets et d'Armes à feu
—DE—
E. REMINGTON & FILS,
D'A Ilion, New York.

NOUS avons nommé MM Henry Folsom & Co. [illegible] à la Nouvelle-Orléans [illegible] [illegible].
E. REMINGTON & SONS.

[illegible] des demandes d'échantillons pour [illegible] [illegible] Nous donnons, sur demande, [illegible] [illegible].
HENRY FOLSOM & CO.
Rue de la Vieille-Levée, No [illegible] Orléans
1juillet—1m A bureau de Poste boîte 2704.

Vins rouges! vins blancs, &c.

En débarquement des navires "Nystadt" et "Harrisburg," de Bordeaux.

152 barriques VIN ROUGE, Graves de Vigneau,
14 do do Cotes de St Jean,
105 do do Pardaillan,
[illegible] do do St Aubin,
[illegible] do do St Macaire,
[illegible] caisses VIN BLANC, St Front,
250 caisses VIN ROUGE, Pardaillan,
50 do do Château Malbec,
25 caisses VIN BLANC, St Front,
5 do VIN DE CHAMPAGNE,
10 fûts EAUX DE VIE—Emile Labatette, 6n bois de Cognac.

CESAIRE FASSY,
3 juillet—61 No 26, rue St-Louis.

En débarquement des navires Harrisburg et Michel Montaigne, arrivés de Bordeaux:

20 barriques VIN ROUGE, Ste Eulalie,
50 do do St Pierre,
75 caisses do Ste Eulalie,
300 do do Ste Loubès,
100 do VIN BLANC, Languivet,
27 barils do do
A vendre par
LAMBERT & COMMAGERE,
19 juillet—1f No 52, rue des Magasins.

Graines de Navet. Graines de Navet.

Graines de navet garanties de Landreth récolte de 1866 et venant d'être reçues de Philadelphie, par le vapeur Gen. Sheridan.
A vendre au détail, au magasin de Graines de
H. HAFNER,
105 rue St Charles, vis à vis le theatre St Charles.
20 juillet—1m

Association.

A PARTIR de cette date, mon fils ALFRED PAVY est associé à ma maison de commission. La raison sociale sera P. J. PAVY & Co.
P. J. PAVY
6 juillet 1866. 6juillet—1m

Bonner, Goode & Dillingham.

AVOCATS.
E. M. BONNER, E. J. GOODE, J. P. DILLINGHAM,
Bureau:
Encoignure Camp et Gravier, au-dessus de la banque du Canal.
21 juillet—6m

AVIS.

J'AI, aujourd'hui, vendu à mes co-associés mon intérêt et titre dans la maison Wheelock, Finlay & Co.
F. O. WOODMAN.
Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1866.

Les soussignés ayant acheté l'intérêt de M. F. O. Woodman dans la maison de Wheelock, Finlay & Co, continueront le commerce d'importation et de vente en gros de drogues, de produits chimiques et etc. sous la raison sociale de Wheelock, Finlay & Ball.

E. B. WHEELOCK.
THOS. R. FINLAY,
20 juillet—1m WILLIAM BALL.

A Louer.

Pour le 1er août, une MAISON BASSE ayant 6 appartements rue Casacalvo, entre Clouet et Louisa, No 674. S'adresser à P. le rôle au coin de C. R. Fagot & Co, rue Tchoupitoulas, No 31. 20 juil—

JUSTE FONTAINE
Courtier,
No 12, rue Royale, entre Canal et Douane.

Il achète et vend des propriétés foncières, loue des maisons, perçoit les loyers, se charge du paiement des taxes et à toujours des fonds disponibles à prêter sur hypothèque.
1juillet—1m

A Louer

Pour le 1er août, une maison basse ayant six appartements, située rue Dumaine entre Dorgenois et Broad, No 686.
S'adresser rue des Ursulines, No 168. 11juillet—

A LOUER.

UNE JOLIE RÉSIDENCE, convenable pour une nombreuse famille, avec jardin à fleurs, verger potager, No 344 rue Dumaine, entre Miro et Galvez, à proximité des chars du Bayou. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux, ou à M. M. F. [illegible], 119 rue Gravier.

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer de l'Opelousas ont été transportés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.
GEO. W. SQUIRES, secrétaire.
7avril—1mtre

Brouettes, Pelles et Pioches.

400 BROUETTES Scoop, supérieures,
600 douzaines PELLES et PIOCHES, assorties, à manches courts et manches longs.
A vendre par
C. H. SLOCOMB.
rue du Canal, No 74, et rue de la Commune, No 16.
1juillet—1 mo.

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, et de la poste, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches et toutes les maladies de la peau [illegible] [illegible] maladies traitées avec le plus grand soin.

Guérison certaine de la gale (itching) en douze jours.
F. GAUDOZ, pharmacien,
1er juil encoignure Orléans et Bourbon.